

L'orientation professionnelle en 1950

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **80 (1951)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les vingt-sept groupes qu'il avait formés parmi ses 400 élèves font penser tout naturellement aux familles des villages d'enfants avec cette différence qu'il s'occupait des enfants uniquement durant le temps des classes. Les moniteurs qu'il formait et mettait en action dans ses classes ne sont pas sans quelque parenté avec les chefs de patrouille scouts ou les responsables des mouvements de jeunesse.

Rarement l'autonomie des écoliers a été poussée aussi loin qu'à son école. Preuve en soit la façon dont il punissait ses élèves, lorsqu'ils avaient commis une faute. Personnellement il n'aimait pas punir ; il disait : « En punissant, j'obéis à la justice mais je fais mal à mon cœur. »

Il distinguait deux classes de fautes : les fautes graves (comme mentir, voler, frapper ses camarades, faire le rapporteur et se réjouir du mal, d'autrui. . .) dont les coupables étaient portés sur un registre appelé *le livre noir*. Chaque semaine, le livre était ouvert devant toute l'école. Un jury d'enfants formait le tribunal devant lequel on amenait le coupable. Celui-ci s'étant défendu, les juges prononçaient. La plupart du temps, le maître n'avait qu'à ratifier la sentence du tribunal, car les enfants étaient impartiaux. Les fautes légères étaient soumises au jury, mais les punitions étaient douces et portées de façon à améliorer le coupable sans l'humilier publiquement.

Ce rappel de l'activité d'un grand éducateur catholique, mort il y a cent ans, manifeste par lui-même la tradition de charité, de bienveillance maternelle, le souci d'une organisation pratique effective qui caractérisent l'Eglise catholique dans son action éducative, spécialement à l'égard des enfants, des déshérités et des malheureux.

L'orientation professionnelle en 1950

Selon la statistique publiée récemment dans *La Vie économique*, par l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, les 308 offices d'orientation professionnelle officiels, affiliés à l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, se sont occupés, en 1950, de 40 300 cas contre 39 782 l'année précédente. Le nombre des placements en apprentissage est également passé de 14 216 en 1949 à 14 538 en 1950. D'autre part, ces offices ont pu placer 10 294 jeunes dans des écoles du degré moyen ou professionnelles ou leur procurer des places d'ouvriers, d'employés qualifiés, des places de pré-apprentissage ou des solutions intermédiaires telles que des séjours en Suisse allemande ou chez des paysans. Cette année comme en 1949, et pour toute la Suisse, environ 47 % des jeunes libérés de la scolarité obligatoire ont eu recours à l'orientation professionnelle individuelle. Ces résultats représentent le maximum obtenu depuis qu'a été créée la statistique fédérale de l'orientation professionnelle. La forte augmentation de 4500 cas constatée l'année dernière chez les jeunes y ayant eu recours n'était donc pas, par bonheur, une exception.